

MESURES SANITAIRES COVID 19

POINT D'ÉTAPE PRÉSENTÉ EN CHS-CT

Désignation de la direction DDFIP OISE 60

Le « guide ministériel pour l'évaluation des risques et la mise en œuvre des mesures de prévention face à l'épidémie de COVID-19 » dont les différentes versions sont présentées en CHS-CT M prévoit que le référent COVID 19 est chargé de s'assurer de l'effectivité des mesures de prévention arrêtées, de l'information des agents et de conseiller le chef de service, qui est responsable de la santé et de la sécurité des agents.

Ce document présente un point d'étape au 19 janvier 2021 sur l'activité du référent COVID 19.

1. Diffusion de l'information

1.1 Organisation générale du dispositif de diffusion de l'information

	Dispositif mis en place
National	Le dispositif de communication national s'appuie sur l'alimentation d'une rubrique permanente en Une d'Ulysse et sur des messages réguliers du directeur général aux agents .
Local	Le dispositif de communication locale s'appuie sur l'alimentation d'une rubrique permanente sur l'Intranet départemental Ulysse Oise, sur des messages réguliers du Directeur départemental et des notes de consignes du référent COVID. Le référent COVID est assisté du Médecin de prévention, de l'Inspecteur santé sécurité au travail et de la responsable RH de la DDFIP.

1.2 Organisation du dialogue social local

Depuis le début du second confinement, les réunions suivantes (relatives pour tout ou partie à la crise épidémique) ont été organisées avec les représentants du personnel :

	Dates – Observations
CTL	17/11/2020, 26/11/2020 et 12/01/2021
CHS-CT	3/12/2020 (séance plénière) – 5/11/2020 (GT)
Réunions informelles	Communication par courriel 6/11/2020, 7/11/2020 et 20/11/2020.

1.3 Éléments d'actualité

Mise à jour de la rubrique COVID19 sur Ulysse60 :

- guide je travaille au bureau ;
- fiche relative à la prise en charge d'une personne symptomatique et de cas contact ;
- circulaire concernant les congés maladie COVID19.

Campagne d'évaluation relative à la mise en œuvre des consignes COVID19 dans les sites et les services.

– dernières initiatives locales :

Gestion éventuelle de cas en présentiel : Achat de masques FFP2 par le CHSCT pour mise à disposition des SST/Chefs de service.

Achat par le CHSCT de flacons individuels pour chaque agent.

Gestion au cas par cas des « cas contact » et des agents testés positifs : analyse de la situation et préconisation du protocole à mettre en œuvre (en lien avec le Médecin de prévention et la responsable RH).

2. Évaluation de l'effectivité des mesures

La vérification de l'effectivité de la mise en œuvre des mesures sanitaires est assurée par le biais de tests réalisés sur un échantillon représentatif de services de la direction.

À ce stade, les services suivants ont fait l'objet d'un test par le référent COVID19 :

Date du test	Désignation du service
4/12/2020	DDFIP – BEAUVAIS AMENDES – Hall d'accueil et service.
9/12/2021	CFP MERU : SIP – MERU Municipale – Hall d'accueil – APRDV.
11/12/2021	CFP CREIL : SIP – SIE – Hall d'accueil – APRDV.
15/12/2021	CREIL MUNICIPALE.
17/12/2021	CFP CLERMONT : SIP – SIE -CHSI -CLERMONT MUNICIPALE – Hall d'accueil – APRDV.
29/12/2021	CFP SENLIS : SIP – SIE -SENLIS MUNICIPALE – SPF-E – PTGC -PCR -Hall d'accueil – APRDV.
30/12/2021	CFP COMPIEGNE : SIP – COMPIEGNE MUNICIPALE – PCE – BDV – PED – PTGC – SIE – Hall d'accueil – APRDV.
13/01/2021	DDFIP BEAUVAIS : SIP – Hall d'accueil – APRDV – PLSU.
13/01/2021	TRESORERIE CHANTILLY (T).
14/01/2021	TRESORERIE DE NOYON (T).
15/01/2021	TRESORERIE CREPY EN VALOIS (T).
15/01/2021	PAIERIE DEPARTEMENTALE.
15/01/2021	TRESORERIE LIANCOURT (T).

(T): test réalisé par téléphone.

Ces tests ont permis d'effectuer les observations suivantes :

Thèmes du guide ministériel	État des lieux, anomalies détectées et mesures correctives mises en œuvre
Mesures relatives à l'organisation du travail.	Mise en œuvre progressive du télétravail. 46 % de télétravailleurs dans les effectifs présents (41 % au niveau national).
Aménagement et usage des locaux.	Installation de séparations vitrées de type plexiglas et réorganisation des espaces de travail : distanciation des bureaux. Utilisation des espaces libres, des bureaux libres. Accompagnement des conditions d'accueil des espaces ouverts au public. Consignes relatives aux espaces de restauration. Consignes relatives aux salles de réunion et de formation. Consignes relatives aux pauses café et aux moments de convivialité.
Entretien et nettoyage des espaces de travail, des locaux et des véhicules de service.	Problème de ménage avec la société détentrice du marché : signalement à la société pour mise en œuvre des mesures correctrices.
Ventilation, climatisation, aération des locaux.	Rappel sur l'aération des locaux toutes les 3 heures. Trésorerie de Chantilly : remise en marche de la climatisation le 15/01/2021.
Information des agents et des usagers.	Affichages des consignes dans les lieux d'accueil. Communications par l'Intranet Ulysse local et notes et messages par courriel. Informations signalées également lors des visites sur sites. Réunions et informations des OS. Intranet Ulysse60.

Les tests se poursuivent afin de couvrir progressivement l'ensemble des sites de la direction.

Coordonnées de la référente / du référent COVID 19 :

- Alain ANCEL
- alain.ancel@dgfip.finances.gouv.fr
- 03 44 06 35 26 ou 06 78 51 98 61

*Point d'étape actualisé au 19/01/2021
CHSCT du 4/02/2021*